

Aide financière sanitaire

Appui aux entreprises touristiques
du Québec dans leur adaptation
aux normes de sécurité sanitaire



Avec

Sophie Hénault

Directrice principale de l'administration
et des ressources humaines



ALLIANCE DE L'INDUSTRIE
TOURISTIQUE DU QUÉBEC

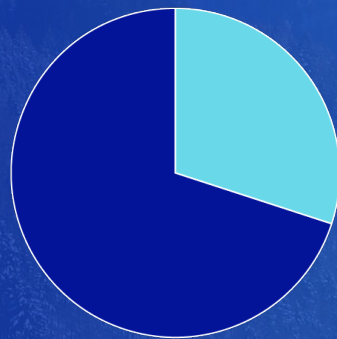
PARTENAIRE DE RÉUSSITE

Aide financière sanitaire

3 millions \$

**Date limite: 31 mars 2022
ou jusqu'à épuisement
des fonds**

Premier arrivé, premier servi!



**1/3
déjà octroyé**



Pour qui?

- ✔ Les hébergements touristiques - hôtels, motels, gîtes touristiques, auberges de jeunesse, chalets *CITQ*
- ✔ Les attrait - promoteurs (diffuseurs) d'évènements artistiques et d'évènements similaires (avec installations), musées, lieux historiques, jardins zoologiques, parcs d'attractions, casinos, stations de ski, etc.
- ✔ Les services touristiques - agences de voyage réceptives, voyagistes récepteurs, bateaux de croisières au Québec, etc.
- ✔ Les pourvoiries et les campings
- ✔ Le transport nolisé
- ✘ Les restaurants
- ✘ Les municipalités
- ✘ Les agences expéditives (hors Québec)



Pour quoi?

Dépenses admissibles?

Mon attestation Revenu Québec?

Déposer plus d'une demande, c'est possible?





 **Bien comprendre les critères**

 **Comment déposer une demande?**

 **Quels documents dois-je fournir?**



Notre rôle? Être votre référence.

sanitaire@alliancetouristique.com

**[alliancetouristique.com/
aide-financiere-sanitaire-2021/](https://alliancetouristique.com/aide-financiere-sanitaire-2021/)**

